

ARRETE n°23 - 2023

DECISION NE FAISANT PAS OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE au nom de la commune de VILLAZ

Dossier n° DP07430323X0002		
Date de dépôt :	03/01/2023	Surface de plancher créée : m ²
Affichage avis de dépôt :	03/01/2023	
Complété le :		Nombre de logements créés :
Demandeur :	BERGER-BY Thomas	
Demeurant à :	614 route du pré fleuri 74370 villaz	Destination :
Pour :	piscine enterree en beton arme 7x3 profondeur 1.20m à 1.45m avec filtre a sable	
Adresse du terrain :	614 route du pré fleuri 74370 villaz	
Référence cadastrale :	0B-2067	

Le Maire,

VU la demande déclaration préalable susvisée,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/02/2020 mis à jour le 12/03/2020,

VU la délibération du 28 juin 2018 n° 2018-342 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI HD) du Grand Annecy,

VU la délibération du 25 mars 2021 n° DEL-2021-59 PLUI du Grand Annecy – compléments à la délibération de prescription du 28 juin 2018,

VU la carte des aléas notifiée par le Préfet en date du 03/02/2006, ;

VU l'avis favorable avec prescriptions du service gestionnaires des eaux pluviales en date du 16/01/2023

CONSIDERANT la demande portant sur piscine enterree en beton arme 7x3 profondeur 1.20m à 1.45m avec filtre à sable.

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à VILLAZ le 01/02/2023

Le Maire,

Christian

